



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2024-221

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Académie de Lille - Rectorat de Lille /**

R32-2024-03-29-00004 - Arrêté modificatif du 29 mars 2024 CAAECEP (1 page)

Page 3

## **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Hauts-De-France /**

R32-2024-04-02-00007 - Décision représentation DDETS 2024 (1 page)

Page 5

Académie de Lille - Rectorat de Lille

R32-2024-03-29-00004

Arrêté modificatif du 29 mars 2024 CAAECEP



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Service Commun d'Appui aux Politiques Pédagogiques et Educatives

### Arrêté portant composition du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public (CAAEECP) et nomination de ses membres

La rectrice de l'académie de Lille

VU le Code de l'éducation et notamment les articles D551 et suivants ;

VU l'arrêté du 23 février 1993 relatif aux relations avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public ;

VU la circulaire n°93-136 du 25 février 1993 relative aux relations avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public ;

VU l'arrêté de nomination des membres du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public du 5 décembre 2023 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : La composition du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public est modifiée comme suit :

Au titre des organisations représentatives des personnels de direction, d'éducation et d'enseignement :

A la place de « Monsieur Didier COSTENOBLE, représentant de la FSU, membre titulaire » il convient de lire « Madame Hélène FROMENT, représentant de la FSU, membre titulaire ».

A la place de « Monsieur Bruno ROBIN, représentant la FSU, membre suppléant », il convient de lire « Monsieur Sébastien MAURICE, représentant de la FSU, membre suppléant ».

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **29 MARS 2024**

La rectrice de région académique  
Rectrice d'Académie  
Chancelière des universités

Valérie CABUIL

Rectorat de l'académie de Lille  
144 rue de Bavay  
59000 Lille  
Standard : 03 20 15 60 00  
[www.ac-lille.fr](http://www.ac-lille.fr)

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités Hauts-De-France

R32-2024-04-02-00007

Décision représentation DDETS 2024

**Décision relative à la représentation des DDETS  
Au sein des observatoires départementaux de la négociation collective.**

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France soussigné ;

Vu les articles L2234-4 à 7, R 2234-1 à 4 et D 2622-4 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 27 février 2023 portant nomination de Monsieur Bruno DROLEZ en qualité de Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France ;

Sur propositions des Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités de la région des Hauts-de-France ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Sont désignés comme suppléants des Directeurs des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités aux fins de siéger dans les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation :

Département de l'AISNE	Mme Carine MONTIGNY, Directrice départementale adjointe
Département du NORD	Mr Olivier BAVIERE, Directeur départemental adjoint
Département de l'OISE	Mme Nathalie DROUIN, Directrice départementale adjointe
Département du PAS-DE-CALAIS	Mme Monique GUILLEMOT-RIOU, Directrice départementale adjointe
Département de la SOMME	Mme Hélène ROUSSEL, Directrice départementale adjointe

**Article 2 :** Les directeurs départementaux de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 02/04/2024

Le Directeur régional de  
l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités des Hauts-de-  
France

Bruno DROLEZ

Voie de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire- CS 62039 - 59014 Lille Cedex

La décision contestée doit être jointe au recours.